

Finalités du module:

Le module vise à permettre à l'étudiant :

- sur le plan des comportements professionnels:
 - o d'adopter des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations écrites;
 - o d'actualiser et de vérifier ses connaissances, par la consultation d'ouvrages professionnels sur le plan juridique et l'analyse de l'évolution de la réglementation fiscale en ce domaine en y portant un regard critique;
- sur le plan des compétences professionnelles,
 - o de maîtriser le mécanisme général de l'I.P.P.;
 - o de maîtriser les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'I.P.P.;
 - o de calculer les précomptes et versements anticipés relatifs à l'I.P.P.

Programme :

1. Caractéristiques générales de l'I.P.P.

- Personnes assujetties à l'impôt
- Territorialité de l'impôt
- Assiette de l'impôt
- Cumul des revenus des époux et enfants
- État civil et charges de famille
- Annualité de l'impôt
- Non-déductibilité de l'impôt belge

2. Précompte immobilier :

- Base imposable
- Établissement du précompte immobilier
- Immunisations
- Réductions

3. Revenus immobiliers :

- Revenus d'immeubles situés en Belgique et à l'étranger
- Revenus imposables
- Abattement sur R.C. maison d'habitation et déduction d'intérêts.

4. Précompte mobilier : champ et modalités d'application du précompte mobilier Revenus mobiliers : détermination du revenu imposable

5. Revenus professionnels des salariés et appointés:

- Revenus imposables
- Charges professionnelles forfaitaires ou réelles
- Calcul des avantages de toute nature

6. Déduction des rentes alimentaires, libéralités, frais de garde, intérêts complémentaires.

7. Revenus de remplacement et pensions

8. Épargne - logement et épargne à long terme
Réduction d'impôt
Déduction fiscale des assurances de personnes

9. Précompte professionnel
Charges à déduire de l'ensemble des revenus nets.

10. Calcul de l'I.P.P.

- Barème de l'impôt
- Avantage d'effectuer des versements anticipés
- Imputation des précomptes
- Premier établissement comme indépendant
- Crédits d'impôts sur les fonds propres.

11. Rémunérations des dirigeants d'entreprise.

- Personnes visées.
- Revenus imposables.
- Charges professionnelles.
- Calcul des avantages de toute nature.

12. Bénéfices.

- Détermination des bénéfices imposables
- Régime des plus-values en cours d'exploitation

13. Charges professionnelles déductibles pour les commerçants et pour les professions libérales.

- Principes généraux.
- Catégories de dépenses.
- Charges financières.
- Rémunérations.
- Amortissements.
- Impôts, taxes et précomptes.
- Dépenses non admises.
- Versements anticipés.

14. Profits des professions libérales.

- Personnes visées et éléments imposables.
- Revenus visés.
- Comptabilité à tenir par les professions libérales.

15. Déduction des pertes professionnelles de l'année et des années antérieures.

- Dépenses déductibles des revenus professionnels.
- Attribution au conjoint aidant.

16. Le quotient conjugal.

17. Les impôts communaux et régionaux – base de perception et limitations.

Capacités terminales:

Pour atteindre le seuil de réussite, l'auditeur sera capable, face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,

- d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie;
- de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final;
- de réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions.